VILLE de MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX ARRETE N° 2023-153
Occupation du domaine public
Autorisation de stationnement – rue
Voltaire

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Sébastien AVIAT;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Sébastien AVIAT est autorisé à réserver une place de stationnement au 26 rue Voltaire le lundi 19 juin 2023 en raison de son déménagement.

<u>ARTICLE 2</u>: La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la Mairie de Montbard qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

<u>ARTICLE 3</u>: Monsieur Sébastien AVIAT, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.